

DÉLIBÉRATION N°2020-21_74
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 11 février 2021

5- Affaires statutaires

Point 5.4 – Désignation de deux représentants étudiants élus du CA à la commission FSDIE

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 6 Membres en exercice : 6 Quorum : 3 Membres présents : 6 Membres représentés : 0 Total : 6	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 5 Pour : 5 Contre : 0
--	--

VU la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n°2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes ;

VU la charte de gestion et d'utilisation du FSDIE approuvée par le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) de l'UFC le 11 octobre 2012 et par le conseil d'administration de l'UFC le 20 novembre 2012.

Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes dont l'objectif est de s'adresser prioritairement aux autres étudiants mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble. Une part de ce fonds peut être affectée à l'aide sociale aux étudiants en difficulté.

La circulaire susvisée prévoit que les crédits du FSDIE sont gérés par une commission constituée dans chaque établissement sous le contrôle du CEVU (CFVU aujourd'hui). Par une délibération du 11 octobre 2012, le CEVU de l'université a adopté la charte de gestion et d'utilisation du FSDIE dont la section 1 fixe les règles de composition de la Commission FSDIE. En vertu de cette charte, la commission est composée de 15 membres, chacun portant une voix lors des votes (une procuration peut être portée par personne) dont deux étudiants élus du conseil d'administration.

Après appel à candidature en séance, M. Mathieu GUINEBERT et M. César GUERRIN, élus au sein du collège « usagers », se portent candidats.

Les six membres présents du collège « usagers » du conseil d'administration approuvent la désignation de M. Mathieu GUINEBERT et M. César GUERRIN pour siéger à la commission FSDIE.

Besançon, le 24 février 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

